

**Réunion du Conseil d'Administration
Du 23 février 2023 à 18 heures, salle du Conseil Municipal**

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mme Véronique GROSSIER, Mme Charline LEHMANN et M. Joël GROSJEAN.

Représentants des associations : Mme Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil) et M. Yonny LUCAS (ADAVIE).

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FLOQUET à M. Franck PERRY, Mme Françoise PIGENEL (association AIR) à Mme Sylvie VINCENT.

Excusées : Mmes Denise MAIRE, Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française) et Sylvie CONRAUX (UDAF).

Absent : M. Didier FORQUIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jacky CANEPA.

Monsieur le Président rend hommage à Madame Nicole GEORGES, membre du Conseil d'Administration représentante de l'association ADMR, décédée brutalement. Après avoir salué son implication dans la vie sociale de la commune tout au long de ces années, il invite les membres du Conseil d'Administration à observer une minute de silence.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2022

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2022.

2) Remplacement de deux membres au Conseil d'Administration

Suite au décès de Madame Nicole GEORGES, membre du Conseil d'Administration représentante de l'association ADMR, et à la démission de Madame Geneviève GUNEY, membre du Conseil d'Administration de l'association l'Escale, il convient de procéder à leur remplacement afin de respecter le principe de parité représentants du Conseil Municipal – représentants de la société civile.

Un appel à candidature a été envoyé aux associations menant des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Monsieur le Président annonce également la démission de Madame Sylvie DUVERGEY, membre du Conseil d'Administration représentante des restos du Cœur.

Il informe qu'un appel à candidature sera prochainement diffusé sur les afficheurs numériques.

3) Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau - Solutions de reprographie et d'impression

Afin de faciliter la gestion du marché de services de location de matériels et de solutions de reprographie et d'impression, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation et d'exécution des marchés, la Ville de Vittel, le CCAS de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau, ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article L 2113-6 28 du code de la commande publique, dont le mandataire serait la ville de Vittel.

La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes et autorise Madame la Vice-présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

4) Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'Eau – Prestations de service d'assurance

Afin de faciliter la gestion du marché de l'exécution et le suivi de leurs marchés d'assurances, responsabilité civile, dommage aux biens et véhicules à moteur, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale, la communauté de communes Terre d'Eau et la Régie Vittel Sports ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés. Les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés au prorata du montant de leurs marchés respectifs.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes et autorise Madame la Vice-présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

5) Rapport d'orientation budgétaire 2023 du CCAS

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport figurant en annexe permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données financières et sociales de la collectivité

Ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

Préambule

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Depuis lors, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter, d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité.

En outre, pour lutter contre l'impact négatif de l'augmentation du prix, le dispositif du chèque énergie est reconduit en 2023, sous condition de ressources. De plus, l'indemnité carburant de 100 € pourra être versée à 10 millions de travailleurs modestes dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 14 700 €

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, la taxe de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (20% des ménages les plus aisés la règlent encore).

Favoriser l'emploi et soutenir les entreprises

Pour parvenir au plein emploi et assurer le maintien en emploi des salariés, l'État envisage de :

- Débloquer 3,5 milliards d'euros pour l'**aide à l'embauche d'alternants**
- Financer l'apprentissage avec un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros
- Encourager la formation des demandeurs d'emploi de longue durée
- Mettre en place des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi
- Recourir aux expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active.

Concernant les entreprises, **la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans**, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel. Cependant, cette suppression programmée inquiète les communes et/ou intercommunalités car la compensation versée par l'État ne sera pas obligatoirement égale à la recette 2022, du fait du mécanisme de péréquation entre les territoires (cf infra).

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

Aider les collectivités locales

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%). Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités : rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets..., l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété. Selon leur situation (+ ou - de 10 salariés, + ou - de 2 M€ de budget), les collectivités pourront bénéficier soit du bouclier tarifaire, soit de l'amortisseur électricité. Malgré ces dispositifs et les mesures qu'elles se sont imposées à elles-mêmes, l'augmentation du prix de l'énergie rejaillit néanmoins sur les niveaux d'épargne, donc sur le niveau de services et/ou les investissements portés par les collectivités.

Agir avec les Départements pour la santé et la solidarité

La priorité partagée par les Départements et l'État est de répondre aux difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels des métiers de la santé, du médico-social et du social.

Dans la continuité de la démarche initiée depuis 2019, les services de l'État se mobiliseront aux côtés des Départements pour mieux prévenir les situations de danger et améliorer la réponse aux besoins des enfants protégés, notamment en matière de scolarité, de santé, de prise en charge du handicap ou encore d'insertion professionnelle et sociale des jeunes sortant de l'ASE.

L'État et les Départements conviennent de s'engager à répondre aux besoins des personnes âgées autour de 4 axes : investir dans la prévention de la perte d'autonomie ; simplifier les parcours et mieux coordonner les acteurs ; permettre d'accompagner les personnes âgées afin qu'elles restent le plus longtemps possible à leur domicile et enfin améliorer la qualité de la prise en charge, en luttant contre la maltraitance et en faisant des établissements des lieux sécurisés et mieux contrôlés.

Les Départements auront aussi un rôle majeur à jouer d'une part sur la simplification du parcours des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, et d'autre part sur la transformation de l'offre médico-sociale avec des solutions diversifiées et plus inclusives qui répondent aux aspirations des personnes, une accélération du déploiement de l'habitat inclusif et l'objectif d'un décloisonnement des financements.

Soutenir financièrement les Départements

La hausse des dépenses de fonctionnement des départements devrait atteindre 3,6 %. Cette augmentation s'explique par le boom des charges à caractère général à cause de l'inflation (+ 5,3 %) et la croissance soutenue des frais de personnel (+ 4,9 %) du fait des différentes revalorisations salariales décidées récemment par l'État (augmentation du point d'indice de 3,5 %, Ségur...). Les dépenses de RSA, quant à elles, seraient en très légère baisse en 2022.

La hausse des recettes de fonctionnement des départements serait de 3 % grâce au dynamisme de leurs recettes fiscales. La fraction de TVA perçue par les départements, à la place du foncier bâti transféré aux communes, est en forte progression (+9,6 %). Les participations reçues par les départements passeraient de 3,3 milliards d'euros en 2021 à 4,2 milliards d'euros en 2022, soit une croissance de 13,3 %. Parallèlement, l'encours de dette diminuerait de 2,5 % et la trésorerie serait encore en augmentation de presque 7 %.

Mais les présidents de départements s'inquiètent des nuages noirs qui s'amoncellent pour 2023. Départements de France a déjà chiffré à 2,5 milliards d'euros les effets de l'inflation additionnés aux dépenses décidées par l'État ces derniers mois, soit 5,8% des dépenses réelles de fonctionnement des départements.

B. Contexte local

Le Département des Vosges

En forte augmentation, le budget 2023 du Département des Vosges s'élève à plus de 521 millions d'euros, ce qui devrait lui permettre de satisfaire aux grands objectifs du plan « Vosges Ambitions 2027 », malgré un contexte économique, social et financier incertain.

Le Département des Vosges a décidé de « faire face » aux défis de 2023 avec prudence et responsabilité, malgré une hausse des dépenses en matière de famille, d'enfance et d'autonomie, mais aussi à un manque de visibilité des recettes à venir.

Quelques chiffres :

- + de 49,72 M€ pour soutenir les familles et protéger les enfants, de la Protection Maternelle Infantile-PMI à l'Aide Sociale à l'Enfance-ASE en passant par les procédures d'adoption, les centres de planification ou l'accueil des mineurs non accompagnés.
- + de 108,85 M€ pour accompagner les personnes âgées et handicapées : financement de l'APA, la PCH, modernisation des EHPAD.
- + de 69,43 M€ pour soutenir les Vosgiens en difficultés et faciliter leur insertion : versement du RSA et pilotage d'actions d'accompagnement en faveur de l'insertion économique et sociale.

A noter qu'en 2023, le revenu de solidarité active ne sera accordé que sous conditions dans 19 départements, dont le département des Vosges. Ainsi, pour continuer à toucher le RSA, les bénéficiaires devront travailler 15 à 20 heures par semaine. L'objectif du gouvernement est d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'aider à l'insertion professionnelle. En effet, 42 % des bénéficiaires restent éloignés de l'emploi, sept ans après leur première allocation.

La Communauté de Communes Terre d'Eau

La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants.

En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire comme le Transport A la Demande (TAD), le portage de repas à domicile, le relais assistantes maternelles, ainsi que des ateliers pour les séniors. En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat. Elle gère également l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Lignéville à Vittel.

France services Terre d'Eau à la Maison Ressources

Véritable guichet unique pour les démarches administratives, France Services Terre d'Eau a accueilli plus de 900 personnes sur rendez-vous en 2022.

Les travaux de réhabilitation de l'étage de la Maison Ressources prévu pour l'installation de France Services débuteront au cours du 1^{er} semestre 2023.

La ville de Vittel

Malgré une amélioration de la situation sanitaire, la ville doit composer avec le contexte budgétaire national incertain et les effets de la crise énergétique.

L'absence de bouclier tarifaire applicable à la cité thermale annonce des factures d'énergie conséquentes, compte tenu des charges de centralité supportées par la ville et le nombre de services offerts à la population du bassin de vie : équipements sportifs dont la piscine, médiathèque, école de musique ... Cette augmentation des dépenses d'énergie laisse présager une hausse du budget de la ville de Vittel de 15%.

Toutefois, la ville souhaite maintenir son soutien au CCAS, et tenter de répondre au mieux au besoin de financement de celui-ci, comme les années passées.

II. LA SITUATION DU CCAS

A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Le CCAS de Vittel est plus que jamais mobilisé pour soutenir les personnes en difficulté et les aider à faire face à la hausse des prix de l'énergie et à l'inflation galopante.

Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

		2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Dépenses	303 350,12	308 562,97	268 732,63	272 033,38	291 395,70
	Recettes	324 521,96	315 841,98	287 339,32	268 838,26	226 708,97
INVESTISSEMENT	Dépenses	18 719,34	150,00	2 146,80	277,92	9 321,09
	Recettes	7 569,90	7 574,36	10 320,50	4 071,56	7 462,68



Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (150 000 € en 2022 soit 66,16% des recettes). Cette subvention d'équilibre devrait augmenter de manière significative 2023 suite à la baisse de l'excédent généré en 2022, et à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS comme la location de salles, les droits de chasse, le personnel du CCAS mis à disposition de la CCTE et de la ville de Vittel, ...
- La part des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi individuel des bénéficiaires RSA et les ateliers collectifs, subvention de la ville de Contrexéville, financement d'État, subvention de la conférence des financeurs, dons du casino et de diverses associations...

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées aux actions mises en place par le CCAS et les dépenses de personnel pour mettre en œuvre ces actions.

Les dispositifs mis en place depuis plusieurs années ont été reconduits : bourse au permis, chantiers de jeunes, mention BAC, carnet 1^{er} sourire, ...

Toutes les actions à destination des séniors : Goûters Pratiques Séniors (GPS), bons d'achat, repas des aînés et des bénéficiaires du RSA ont pu être réalisées au cours de l'année 2022.

Concernant l'investissement, le CCAS a effectué quelques dépenses destinées à renouveler le parc informatique du CCAS.

Le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra, en 2023, de réaliser un budget maîtrisé.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place, et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2023, en équivalent temps plein.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administrative	3,6(a)	0	3,6
Sociale	0,9(b)	0	0,9
Total	4,5	0	4,5

(a) 2 agents à temps partiel de droit (80%)

(b) 1 agent à temps partiel sur autorisation (90%)

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2018	0	1,9	2	1	4,9
2019	0	1,9	3	1	5,9
2020	0,9	0	3	1	4,9
2021	0,9	1	2,8	0	4,7
2022	0,9	1	2,6	0	4,5
2023	0,9	1	2,6	0	4,5

À noter que, le CCAS a fait appel à un service civique pour une période de huit mois pour assurer des missions d'assistance auprès de l'éducatrice spécialisée.

En outre, un agent saisonnier a été recruté en été 2022 pour encadrer les chantiers de jeunes.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	298 227,16	300 988,61	261 482,85	267 986,43	284 301,55
Charges de personnel, frais assimilés	241 695,04	226 567,56	194 208,84	199 670,28	214 469,28
Dépenses de personnel/DRF	81,04%	75,27%	74,27%	74,51%	75,44%

Les dépenses de personnel ont, quant à elles, augmenté sensiblement suite à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

D. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2023 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les jeunes et les personnes fragiles.

➤ Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Dans le cadre de l'appel à projet émis par le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives. Après orientation par le Conseil Départemental, les deux référentes prévoient un temps de rencontre avec la personne afin d'effectuer un premier diagnostic sur le parcours de vie personnel et/ou professionnel du bénéficiaire.

En fonction des échanges, la personne est accompagnée dans un parcours de veille ou de mobilisation sociale :

- Accompagnement dans le cadre de la veille : la situation du bénéficiaire du RSA ne nécessite pas un accompagnement renforcé : attente d'ouverture de nouveaux droits, aidant familial, ne peut pas occuper un emploi ou progresser dans son insertion professionnelle, engagé dans un parcours réalisé en autonomie, difficultés majeures de santé, marginalité, ...
- Accompagnement dans le cadre de la mobilisation sociale : le bénéficiaire du RSA a besoin d'un accompagnement pour s'engager dans un parcours d'insertion, se mobiliser et lever certains freins avant d'envisager un projet d'accès à l'emploi.

À défaut, la personne est orientée vers un autre partenaire spécialisé dans l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel ou spécifique (psychosocial, travailleurs indépendants, agricole, ...).

L'accompagnement individuel

Typologie des personnes accueillies :

- Des personnes de la commune orientées par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) soit 70%.
- Des personnes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau ressentant un besoin auquel les ateliers d'insertion peuvent répondre soit 30%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Personnes suivies dans l'année	85	87	92	93	125	112
Personnes entrées	37	32	42	41	62	34
Personnes sorties	33	35	37	21	48*	43*

* 16 reprises d'emploi/formation, 9 réorientations (autre référent ou Pôle Emploi), 7 fin de droit RSA, 4 ouvertures de droit à la retraite, 3 déménagements, 2 ouvertures de droit chômage, 2 autres motifs.



L'accompagnement collectif

Les référentes proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société.

Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels :

- Ateliers sophrologie : bien-être et relaxation
- Ateliers écriture : laisser libre cours à son imagination et améliorer son expression orale
- Ateliers informatiques : télé-procédure, création d'un compte personnel
- Balades oxygénantes dans le parc et ateliers diététiques en lien avec les Goûters Pratiques Séniors.

Des actions ponctuelles ont également été organisées tout au long de l'année :

- Animation de l'escape « Nutri Game » de la CARSAT avec les étudiantes en soins infirmiers de l'IFSI de Neufchâteau
- Visite de l'opéra national de Lorraine et découverte d'une pièce intitulée « la Tosca » de Giacomo Puccini

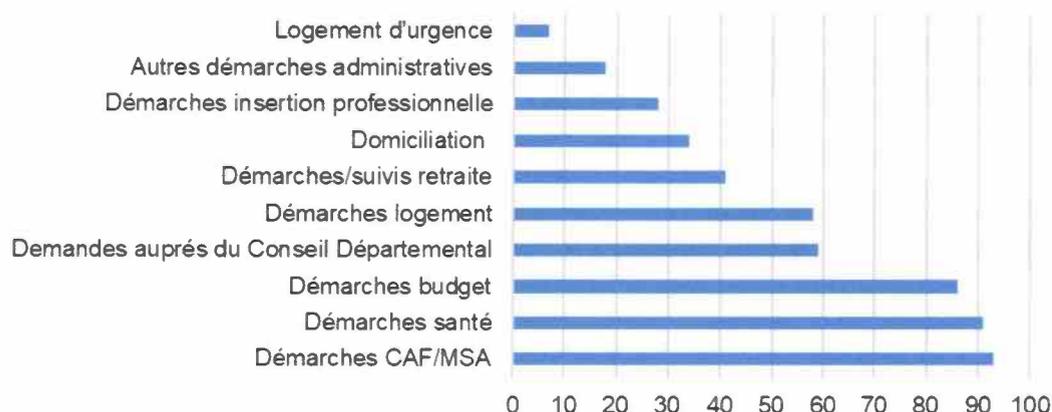
- Visite de la cathédrale et du musée Pompidou de Metz
- Formation aux gestes de premiers secours (PSC1) à la Croix Rouge de Vittel
- Action de prévention « Elixir de Printemps » pour sensibiliser et prévenir les risques d'une consommation excessive d'alcool
- Participation à un théâtre forum sur les dangers d'internet : cyber-attaque et cyber-harcèlement
- Action de prévention « Moi(s) sans Tabac » avec une marche et une présentation des dispositifs permettant l'arrêt du tabac.

Plusieurs de ces actions seront reconduites en 2023 notamment les balades oxygénantes, l'atelier d'écriture, la formation aux gestes de premiers secours et les actions de prévention santé.

➤ L'aide sociale légale

En 2022, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 515 personnes au sein du bureau d'aide sociale.

Type de demande



En 2023, les dispositifs d'aides sociales seront maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 29 personnes ont pu en bénéficier en 2022 (contre 28 en 2021 et 22 en 2020), et 10 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs : domicile stable, personnes qui ne sont pas manifestés pendant plus de trois mois, hébergé chez un proche.

➤ L'aide sociale facultative

En 2022, le CCAS a principalement participé aux achats alimentaires, aux impayés relatifs à l'énergie (électricité, eau, gaz), au paiement de carburant, de frais de cantine et d'accueil de jeunes enfants, notamment pour deux familles ukrainiennes.

Les demandes d'aides financières émanent essentiellement de publics bénéficiaires de minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2023, l'ensemble des aides facultatives sera reconduit pour une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2022.

➤ La prévention

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

À destination des séniors

Le soutien aux séniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. Plusieurs actions ont été proposées en 2022.

↳ Les GPS « Goûters Pratiques Séniors »

Le programme 2022 a été financé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges à hauteur de 13 500 €.

Plusieurs actions ont été mises en place comme la découverte et le perfectionnement à la tablette numérique, la nutrition, la sophrologie, l'art sur verre, les balades oxygénantes, la langue des signes, les zen'iors au volant.

Le CCAS a également organisé une sortie dans les Hautes-Vosges, une sortie à l'opéra de Nancy, et une sortie à Metz avec une visite guidée de la cathédrale et du musée Pompidou.

Certaines actions ont été reportées en 2023 comme le Forum séniors et les gestes de 1^{er} secours.

Les GPS seront reconduits en 2023 sur des thèmes identiques et de nouveaux thèmes (Cf infra)

↳ Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le jeudi 08 juin 2022 à la salle du Moulin. Plus de 206 personnes ont répondu à l'invitation pour partager le repas annuel offert par le CCAS. Les personnes n'ayant pas pu assister au repas, soit quelques 165 personnes, se sont vues offrir par le CCAS un ballotin de chocolat.

↳ La Saint-Nicolas

La tournée du Saint-Nicolas a eu lieu le 06 décembre 2022 dans les deux maisons de retraite de Vittel soit à la résidence du Haut de la Charme et à l'Ehpad du Petit Ban. Le CCAS a également offert le goûter aux résidents.

↳ Les bons d'achat

Depuis de très nombreuses années, des bons d'achat sont distribués aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € (1 personne) ou 50 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux pendant les périodes de Noël. Ces bons d'achat représentent globalement une aide de 8 070 €.

Ces actions seront, bien sûr, reconduites en 2023, sur inscription, comme les années précédentes.

À destination des jeunes

↳ La bourse au permis de conduire

Le dispositif de la bourse au permis de conduire a été modifié fin 2022. Dans la perspective d'inclure les jeunes de 15 ans, le CCAS propose désormais un dispositif commun aux jeunes de 15 à 25 ans résident à Vittel, avec une participation financière s'élevant à 500 € en contrepartie de 40 heures de bénévolat.

Depuis fin 2014, 38 jeunes ont bénéficié de ce dispositif soit un budget total de 29 470 €.

↳ Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes bénéficient d'un bon d'achat de 120 € et participent à deux animations :

- Un escape « Nutrigame » constitué d'effets spéciaux et de décors avec 11 énigmes sur la thématique de la nutrition.

- Des séances d'improvisation théâtrale sur la thématique de l'engagement citoyen.

Cette année, des pique-niques ont été organisés le vendredi midi afin de clôturer la semaine de chantier. En 2022, 23 jeunes ont été sélectionnés sur six semaines à raison de quatre jeunes par semaine. Ils ont participé à la réfection de la barrière située le long du Petit Vair devant la Maison Ressources, et la rénovation d'un sentier pédestre.

Cette action est financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour 2023, le CCAS envisage de poursuivre cette action, dans les mêmes conditions, en les faisant participer à des chantiers valorisants.

↳ **Les mentions BAC**

En 2022, deux bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad'O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat.

↳ **Réseau « ÉDUC TA SANTÉ »**

Le CCAS et le centre social La Toupie ont engagé depuis 2016 un partenariat pour coordonner le réseau ÉDUC TA SANTÉ. L'objectif principal réside dans la mise en place d'actions de prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire.

Ces actions bénéficient du soutien financier de l'ARS et de la Région Grand Est. Tous les partenaires du réseau ont défini leurs engagements dans une convention multi partenariale en vue de la réalisation d'actions tout au long de l'année.

À destination des familles

↳ **Le carnet 1^{er} sourire**

Existant depuis de très nombreuses années, le carnet premier sourire est délivré aux parents, à la naissance d'un 3^{ème}, 4^{ème}, ...enfant. En 2022, deux carnets ont été offerts à des parents, l'un d'un montant de 1 155 € pour la naissance du 4^{ème} enfant, et l'autre d'un montant de 1 905 € pour la naissance du 6^{ème} enfant.

↳ **Je cuisine pour vous**

Depuis janvier 2022, les malades d'un cancer sous traitement par chimiothérapie peuvent recevoir un ticket repas leur permettant d'aller chercher un repas sans avoir à le cuisiner. D'une valeur de 42 €, le chéquier est à dépenser dans les commerces vittellois ayant adhéré au projet. Chaque membre de la famille reçoit un chéquier pour une durée de trois jours et lors de chaque période de traitement.

Cette année, quatre personnes ont bénéficié de ce dispositif, ce qui représente un montant total de 1 176 €.

↳ **Hébergement temporaire d'urgence**

Au cours de l'année 2022, un logement équipé et meublé a été mis en service pour permettre aux vittellois confrontés à une situation d'urgence d'être accueillis provisoirement.

Au cours du mois de septembre 2022, un couple vittellois privé de domicile suite au sinistre de leur appartement, s'est installé dans le logement temporaire durant un mois, dans l'attente d'une solution durable et adaptée.

À destination des enfants

↳ **Activités périscolaires**

Le CCAS a acquis un jeu intitulé « Nutrigame » afin d'organiser un escape game ayant pour thématiques principales la promotion de l'activité physique et l'équilibre alimentaire. Deux séances ont été animées à destination des jeunes participant aux chantiers de jeunes en juillet et août 2022.

Des enfants âgés de 8 à 11 ans, inscrits au CLSH de l'été 2022, ont également pu participer au jeu.

Un atelier intergénérationnel autour de la découverte de la langue des signes a été mis en place. Une intervenante de l'URAPEDA Lorraine a animé deux séances d'initiation ludiques à destination des enfants et des seniors vittellois.

↳ **Activités scolaires**

En partenariat avec le Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents de Vittel et du service de la Maison de l'Enfance, le CCAS coordonne des animations de prévention santé dans les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire du Haut de Fol.

La thématique sur « Le courage et la peur » a été abordée avec les élèves des classes de CM2. La thématique du harcèlement a été évoquée avec les élèves des classes de CM1.

↳ **Fête du jeu**

Depuis quelques années, le CCAS est membre du collectif petite enfance. Le CCAS a participé à la fête du jeu, qui s'est déroulée le 21 mai 2022 à Maximois, et proposé aux enfants un parcours « garçon de café » et un chamboule-tout. Cette action sera réitérée en mai 2023.

III. LES PERSPECTIVES 2023



À destination des jeunes

Projet Chantiers Jeunes 2023

En 2023, le CCAS souhaite reconduire le dispositif Chantiers Jeunes à destination des jeunes âgés de 14 à 17 ans. Une demande de subvention sera déposée auprès du FIPD et de la CAF des Vosges.

Durant six semaines, les chantiers proposés s'orienteront vers la mise en peinture de balustrades au sein de la ville, ainsi que la réfection des figurines sportives dans l'allée centrale du CPO.

Deux actions de prévention seront organisées soit un atelier théâtre sur la confiance en soi, et une animation ludique sur l'apprentissage de la gestion d'un budget.

Dispositif de la bourse au permis pour les jeunes de 15 à 25 ans

Afin de favoriser l'accès au permis de conduire, le CCAS a souhaité étendre le dispositif de la bourse au permis de conduire aux jeunes mineurs de 15 ans, avec une participation s'élevant à 500 € en contrepartie de 40 heures d'activités citoyennes à réaliser au sein de la collectivité ou d'une association vittelloise. Le jeune devra s'inscrire dans l'une des trois auto-écoles de Vittel, partenaires du dispositif.

La Prestation Services Jeunes (PSJ) de la CAF : une préfiguration en 2023

La CAF souhaite accompagner le CCAS dans la mise en œuvre d'actions suscitant l'engagement et l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 25 ans.

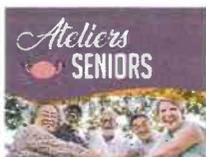
Plusieurs objectifs éducatifs sont recherchés comme :

- développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation chez les jeunes
- développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes
- rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations
- accompagner l'autonomisation des jeunes
- faciliter leur inclusion sociale et leur socialisation
- valoriser les projets et réalisations des jeunes.

La PSJ proposée par la CAF vise à soutenir la professionnalisation des acteurs jeunesse. Elle peut couvrir jusqu'à 50% maximum des dépenses relatives au poste d'animateur qualifié et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacement, frais de formation) dans la limite d'un plafond de 12 362 € pour un poste à tiers temps.

En 2023, le CCAS expérimentera la mise en œuvre d'actions à hauteur de 0,3 ETP et procédera à un diagnostic local. Les actions ciblées concernent les chantiers de jeunes, la bourse au permis de conduire et les actions en lien avec le Local Ados de la ville.

Dans cet objectif, le CCAS projette de déposer un dossier de demande d'aide pour le financement du poste d'éducateur spécialisé.



À destination des séniors

Programme 2023 des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Le CCAS a répondu à un appel à projet de la Conférence des Financeurs pour la réalisation d'un nouveau programme d'actions sur l'année 2023 :

- Promotion de l'activité physique adaptée en lien avec la Maison Sport Santé de Vittel
- Visite au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre les Nancy
- Langue des signes niveau 2 et mise en place d'un atelier à destination des enfants lors de la fête du jeu le 10 juin 2023
- Participation au festival Jeux et Cie à Epinal
- Ateliers ludiques « PI asso Jeux »
- Découverte de la mosaïque
- Gestes de premiers secours avec la Croix Rouge

- Balades oxygénantes sur Vittel
- Marche guidée et adaptée dans les Hautes Vosges
- Visite de l'Assemblée Nationale
- Découverte du Qi Gong
- Atelier d'improvisation théâtrale afin de renforcer la confiance en soi
- Ateliers diététiques
- Ateliers spécifiques au Planétarium d'Épinal.

Forum séniors 2023

En 2020, le CCAS avait programmé un forum sénior qui n'a pas pu aboutir suite à la crise de la COVID 19. Souhaitant relancer cette action en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS organise de nouveau ce forum sénior le 06 avril 2023 au palais des Congrès de Vittel.

Ce projet fait suite aux diverses actions « bien vieillir » organisées en 2019 à Vittel avec notamment la présence d'un bus de l'autonomie.

Plus de trente partenaires sont conviés pour présenter leurs structures et leurs missions auprès des séniors et de leurs proches : structures d'information et d'orientation, services d'aide à la personne, partenaires intervenant dans le domaine de la prévention/santé, services d'aide à l'amélioration de l'habitat, organismes de retraite et caisse de mutuelle, associations d'aide aux malades, structures d'hébergement.



Sorties collectives à destination des bénéficiaires de minima sociaux

Le CCAS a répondu à un appel à projet du pôle insertion du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation d'un nouveau programme d'action :

- Découverte de la pratique du Qi Gong (médecine chinoise)
- Ateliers de coaching en développement personnel / communication
- Actions autour de l'activité physique et de l'équilibre alimentaire
- Ateliers d'écriture
- Café numérique
- Formations aux gestes de premiers secours en lien avec la Croix-Rouge de Vittel
- Journée découverte à l'Assemblée Nationale à Paris pour valoriser l'engagement citoyen
- Actions de prévention sur l'accès aux soins avec l'organisation d'une demi-journée à la médecine préventive de Nancy
- Visite du logement pédagogique de Vosgélis pour favoriser les économies d'énergie et donc la gestion budgétaire
- Participation aux événements culturels organisés sur le territoire.



Analyse des Besoins Sociaux - ABS

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, la Ville de Vittel a réalisé, par l'intermédiaire de son CCAS, une enquête auprès de ses habitants pour établir un état des lieux sur leurs besoins sociaux.

Cette enquête s'est faite par le biais d'un rapide questionnaire dont les réponses viendront enrichir la réflexion de la Ville sur les actions à engager dans le domaine de l'action sociale locale.

L'élaboration d'une ABS permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants, et de leur apporter les informations nécessaires sur les multiples structures existantes sur notre territoire.

Les différents thèmes traités concernent notamment l'emploi, la mobilité, l'accès aux soins, le logement, la vie quotidienne, ...

L'ABS fera l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration du CCAS, afin de positionner celui-ci comme le socle des interventions déployées par le CCAS

La restitution se fera également plus largement en Conseil Municipal pour sensibiliser l'ensemble des élus aux enjeux de la question sociale.



L'installation de France Services

Suite à l'obtention du label « France Services », la Communauté de Communes Terre d'Eau a ouvert en 2020 un nouveau guichet à destination de tous les habitants du territoire dans les locaux de la Maison Ressources.

France Services permet d'accompagner les usagers dans toutes leurs démarches administratives qui sont à effectuer en ligne, et met à disposition du public un espace numérique.

Dans le but de disposer de plus d'espace, la ville de Vittel a cédé l'étage de la maison ressources pour un euro symbolique. La réhabilitation de cet étage par la communauté de communes devrait débuter au cours de l'année 2023, avec la création de deux grandes salles de formation, trois bureaux destinés aux partenaires, un bureau confidentiel, deux bureaux pour les entretiens en visioconférence et un espace public numérique.

La Maison Ressources, qui abrite également les services du CCAS, deviendra ainsi un lieu unique dédié à l'accompagnement, l'information, le conseil, la prévention et l'action sociale.

Interventions des membres du Conseil d'administration

Monsieur le Président souligne qu'avec cette nouvelle réforme, les collectivités perdent leur pouvoir de taux, réduit à la seule taxe foncière. Il s'inquiète du niveau de la compensation par une fraction de TVA **impôt variable qui dépend de la consommation**.

Il signale que le Département des Vosges va expérimenter cette année une « nouvelle version » du RSA, où les bénéficiaires seront obligés d'effectuer un certain nombre d'heures de travail hebdomadaire pour continuer à percevoir leur allocation. Il informe qu'une expérimentation se déroule dans les Vosges, sur le secteur d'Épinal.

Monsieur le Président évoque également la mise en place en janvier 2023 de la mutuelle communale à adhésion facultative réservée aux habitants ayant leur domicile principal sur Vittel. En effet, le CCAS s'est rapproché du groupe Victor Hugo pour proposer une offre « Frais Santé » complète et adaptée aux besoins de chacun.

Sylvie VINCENT apporte des précisions sur l'Analyse des Besoins Sociaux dont la rédaction est en cours de finalisation. Suite à l'analyse des 300 questionnaires retournés par les habitants (seulement 6% de la population), quatre thèmes intéressent particulièrement les vittellois, à savoir : l'offre de soins, la mobilité, le logement ou encore l'environnement.

Monsieur le Président informe que le jeudi 02 mars 2023 à 20h30, la municipalité organise à la Mairie une réunion intitulée « Les assises de la santé ». Ce temps d'échange permettra de recueillir l'avis et les suggestions des professionnels de santé médicaux et paramédicaux quant à la création d'une maison de la santé. Il convient en effet de trouver une parade à la probable désertification médicale et d'envisager une solution plus appropriée que la création d'un centre de santé municipal géré par la commune.

Charline LEHMANN propose le recrutement de jeunes médecins directement dans les facultés de médecine.

Monsieur le président précise qu'une maison de santé nécessite la présence de deux professionnels de santé. Il est donc très difficile de trouver des maîtres de stage sachant qu'il faut en plus 2,5 médecins juniors pour remplacer un médecin sénior.

Sylvie VINCENT souligne l'importance de se mobiliser sur ce sujet dans la mesure où les médecins exerçant sur la commune ne sont plus en capacité d'élargir leur patientèle.

Concernant la mobilité, Monsieur le Président rappelle que, comme pour le retour du « train des eaux », la ville suit, en lien étroit avec la région Grand Est, le projet de réouverture de la ligne 14 programmée pour 2025.

Sylvie VINCENT évoque la complexité des circuits mis en place pour la navette Navig'Eaux, et regrette l'absence de service intramuros du transport à la demande.

Les problématiques en termes de logement sont aussi au cœur des préoccupations des élus, d'où la mise en place en 2022 d'une commission habitat destinée à définir des pistes d'action.

Monsieur le Président souhaite la remise en état des friches existantes sur la commune afin de créer des logements seniors (800 personnes sur Vittel ont plus de 80 ans) ou des écoquartiers, et de favoriser ainsi l'habitat inclusif.

Sylvie VINCENT annonce également la future création d'une voie douce reliant Vittel-Contrexéville, dans le respect de l'environnement.

Elle attend avec impatience le démarrage des travaux du 1^{er} étage de la Maison Ressources pour installer France services. En effet, la configuration actuelle de l'accueil du CCAS et de France services ne permet pas une totale confidentialité et de bonnes conditions de travail.

Monsieur le Président rappelle que la ville a cédé l'étage de la maison ressources à l'euro symbolique.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

6) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles

Convention prestation de services avec le CHOV

Dans le cadre des Goûters Pratiques Seniors (GPS), le CCAS a mis en place une animation de prévention et d'éducation à la santé par l'intermédiaire du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. Cette action, dont le montant s'élève à 960 €, permettra aux seniors d'acquérir des connaissances en matière de diététique et de nutrition.

Les conditions et les modalités de la formation sont définies dans une convention de prestations de services dans laquelle sont précisés les moyens pédagogiques mis en place et les dispositions financières.

7) Questions diverses

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils souhaitent aborder des points particuliers.

Joëlle HUMMEL s'inquiète de la présence d'un climat de morosité sociale. Il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles lors des manifestations.

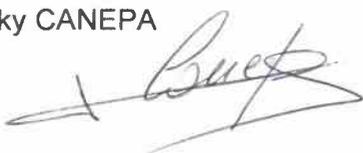
Jacky CANEPA regrette que les associations n'accordent pas assez de responsabilités aux bénévoles pour les motiver.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Vittel, le 23 février 2023

Le secrétaire de séance

Jacky CANEPA



Le Président,

Franck PERRY

